

Étaient présents : M. – MME BOUTHEMY André - Maire, BOUVIER Michel, DELAHAIE Meddy, GRANDGIRARD Pascal, GEFFRAULT Fernand, JEULAND Stéphane, GENOUEL Angélique, BARON Rémi, DROUILLÉ Jérôme, BUSSON Françoise.

Étaient absents : Mme Niez Sophie, Mr Martin Yannick

Secrétaire de séance : Angélique GENOUEL

Date de la convocation : 15 décembre 2018

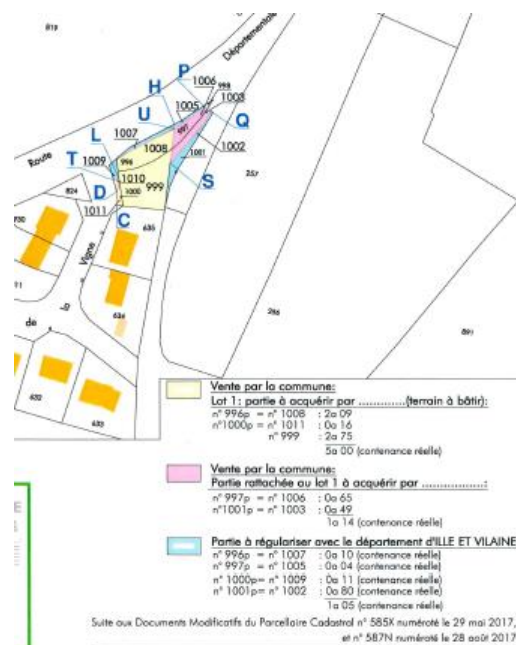
Date d'affichage du compte rendu : 12 janvier 2019.

1. Approbation du Dernier compte-rendu du Conseil Municipal

Monsieur Le Maire revient sur le compte rendu du dernier conseil municipal et demande si il y a des questions, en l'absence de nouvelle remarque, le compte rendu est approuvé.

2. ACHAT DE TERRAIN

Suite au passage d'un géomètre sur le terrain situé en extrémité de la rue de la fontaine, il restait une partie de terrain délaissé (105m²).Le département, propriétaire de ce terrain a fait une proposition de vente au prix de 500 euros que la commune a acceptée.



Une rétrocession gratuite sera faite aux propriétaires qui ont acheté le terrain à bâtir.

Des questions sont posés quant aux frais de notaire qui pourraient incomber à la commune, Mr le Maire répond qu'il n'y aura aucun frais, il s'agit uniquement d'un acte administratif.

3 TRAVAUX

- Futur Lotissement route de l'ardoisière:

Mr le Maire présente ses idées pour le futur lotissement et propose que la commission en charge de ce nouveau projet puisse exprimer ses choix avant l'intervention de la maîtrise d'œuvre.



Il propose que seule une partie du terrain soit ouverte à la construction, soit moins de 10 000 m², en continuité du lotissement actuel et que le schéma de construction et d'implantation suive le même modèle. Il est évoqué une possibilité d'ouverture de voirie sur la route départementale menant à St Didier.

Mme Busson pose la question de la gestion des eaux pluviales car les surfaces de moins de 1HA ne sont pas soumises aux mêmes règles d'urbanisme sur la gestion des écoulements (pas d'obligation de bassin d'orage ou autres évacuations).

Mr Jeuland demande si les particuliers seront autorisés à gérer eux-mêmes la récupération des eaux sur leurs terrains.

Est également évoqué :

- ✓ le rôle du département quant à l'ouverture d'une voirie sur la départementale, ainsi que le coût et la possibilité de réaliser cette voie.
- ✓ la possibilité de répartir les coûts sur l'ensemble des projets de constructions qui seront menés dans cette zone et non pas uniquement sur la 1ere phase.

Il est retenu de ne prévoir qu'un accès simple pour la 1ère phase de construction.

Sont également évoqués la taille des lots, le nombre de construction et la possibilité de ~~min~~ petits collectifs.

Certains élus demandent pourquoi le terrain situé à l'entrée du bourg sur la route de Saint Didier n'était pas retenu pour ce nouveau projet, il s'avère que celui-ci est actuellement situé en zone agricole au PLU.

Il est donc prévu que la commission se réunisse afin d'évoquer l'ensemble de ces points.

Une réunion de la commission avec le bureau d'étude aura lieu le 24 Janvier.

- Entretien du terrain de foot :

Mr Drouillé informe le conseil que suite aux mauvaises conditions météo de ces derniers mois (fortes pluies et sécheresse), le terrain de foot est dans un état déplorable, il est même très difficile de le tracer.

Il préconise des travaux plus conséquents en 2019 :

- ✓ Engrais et engazonnement dès que possible en mars
- ✓ Carottage et sablage en mai

L'information est prise en compte.

4. FINANCES

Clôture du budget de la Z.A: Suite au rachat de la zone artisanale par Vitré Communauté, il convient de clôturer le budget de ce projet.

Un récapitulatif reprenant l'ensemble des dépenses et des recettes est présenté au conseil. Il en ressort un déficit de 134 073,23 euros qui sera à reporter sur les 3 prochains exercices du budget de la commune.

Mr Le Maire n'est pas d'accord avec le résultat du déficit car il indique que les chiffres présentés ne sont pas valides.

S'ensuit une conversation sur les termes d'écritures comptables. Une validation des chiffres par le percepteur est alors demandée. Ceux-ci seront alors présentés au prochain conseil.

5. QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Mr le Maire informe le conseil qu'une demande du Syndicat départemental d'électricité a été faite auprès de la mairie pour un projet de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux.

La demande porte sur la possibilité d'installer des panneaux sur le centre culturel et la salle des sports.

Nombreux conseillers s'interrogent sur l'état de la charpente de la salle de sport et du coût d'une étude de son état.

Mr Jeuland demande pourquoi nous ne pourrions pas mettre en place ce système de panneaux photovoltaïques en propre au sein de la commune, sans passer par une quelconque entreprise et quel serait le coût.

Monsieur Bouvier, délégué au Syndicat Départemental d'Energie 35, informe les élus que le prix de la location est de 0.50 euros le m² soit environ 300 euros par toiture. Le Conseil Municipal souhaite avoir des informations complémentaires avant de se prononcer sur ce dossier.

Pour information, le budget « électricité » annuel de la commune est de 28 000 euros.

- ✓ Il est évoqué la récurrence des problèmes d'éclairage au sein des lotissements et des lampadaires cassés ; on nous informe que les services sont passés dans la semaine pour voir les problèmes.
- ✓ Mr Delahaie informe le conseil que dans le cadre de la distribution du bulletin municipal, certains jeunes de la commune ont proposé leur service par le biais du foyer des jeunes. Cette proposition est chaleureusement accueillie par l'ensemble du conseil.
- ✓ Mr le Maire demande l'autorisation d'ester en justice contre une décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale.

La procédure de révision générale du PLU impose de saisir la MRAE pour savoir si cette révision est soumise à évaluation environnementale, cette autorité a donc été consultée en mai 2018, elle a estimé par courrier du 12 juillet que l'étude environnementale était à faire. Monsieur le Maire a fait un recours gracieux contre cette décision le 23 août auquel la MRAE a répondu le 19 octobre en maintenant l'évaluation environnementale. Monsieur le Maire souhaite donc porter cette affaire en justice.

Suite à la demande de la raison de ce rejet par certains membres du conseil, Mr le Maire évoque le coût de cette enquête (3000 euros ttc prévu en options de la mission de révision du PLU) et le fait qu'elle n'est pas nécessaire dans le cadre de la révision de notre PLU.

Mme Busson indique que ce dossier n'était pas à l'ordre du jour de ce conseil et que cette demande devrait être représentée plus tard, elle signale par ailleurs que les adjoints n'ont pas été mis au courant de ce dossier, Mr le maire indique que cette demande doit être votée impérativement avant la fin du mois d'où son évocation au présent conseil.

Il est également fait part que cette discussion ne devrait même pas figurer sur le compte rendu du conseil.

Mr le Maire demande quand même l'autorisation au conseil de poursuivre le recours devant le tribunal administratif de Rennes.

Mr Delahaie demande ce que cette enquête peut engendrer au cas où le recours n'a pas lieu ou est rejeté; Mr le Maire répond que cela peut amener un PLU plus restrictif. Le conseil décide de voter l'autorisation de Mr le Maire de poursuivre le recours :

Le maire peut-il représenter la commune devant le Tribunal Administratif de Rennes dans le cadre d'un recours contentieux contre la décision de la MRAE de soumettre le PLU de Cornillé à évaluation environnementale ?

Oui : 3

Non : 4

Abstention : 4

La demande de Mr le Maire est rejetée.

Suite à ce vote, Mr le Maire décide de quitter le conseil avant la fin de celui-ci.

La séance est donc levée à 21h15.

La prochaine réunion du C.M est fixée au Jeudi 24 Janvier 2019 19h30